



Association des Amis du Patrimoine Médical de Marseille (A.A.P.M.M.)



Hôpital Sainte Marguerite - 13274 MARSEILLE CEDEX 09
Tél. 04 91 74 51 70 et 71 - Fax 04 91 74 51 73 - Courriel : patrimoine.medical@ap-hm.fr
Site web : <http://patrimoinemedical.univmed.fr>

Bains de mer sur ordonnance au XIXe siècle à Marseille par le Professeur Georges François

Les vertus thérapeutiques des bains de mer étaient connues dès l'Antiquité, aussi bien en Egypte qu'en Grèce et à Rome.

Elles ont été redécouvertes par les médecins du XVIIIe siècle, en Angleterre d'abord puis en Allemagne et en France et ont donné lieu à l'époque à une abondante littérature.

Pratiqués aujourd'hui comme une activité de loisir par une grande partie de la population, les bains de mer n'avaient au XIXe siècle qu'une fonction essentiellement thérapeutique, encadrée par le corps médical et réservée le plus souvent à une clientèle privilégiée.

Le corps médical, et singulièrement le corps médical marseillais, a joué un rôle essentiel dans le développement de cette activité.

Le premier établissement de bains de mer à Marseille se situe dans l'anse du Pharo, l'un des tout premiers en France ; il est dû à l'initiative d'un médecin, le docteur Giraudy. Natif de Bouyons dans le Var, Jean Baptiste Giraudy est un ancien chirurgien des armées du Roi qui s'était établi à Marseille en 1782.

En 1818 il installe dans l'anse du Pharo une grande barque aménagée dans laquelle les malades peuvent bénéficier de bains de mer froids ou chauds. Ils doivent rapidement abandonner l'expérience car la plupart des sujets sont victimes du mal de mer. Il dépose alors une demande pour installer son établissement à terre, toujours dans l'anse du Pharo. Le préfet interroge alors la Société Royale de Médecine de Marseille qui donne un avis favorable. Malheureusement, la zone choisie par le docteur Giraudy est marécageuse, ouverte aux vents du Nord et envahie par les algues. L'exploitation de l'établissement va rapidement cesser.

Confirmant l'intérêt que les médecins portent déjà à ce type de traitement, la Société de Médecine commande, toujours en 1818, à un de ses membres le docteur Textorius une monographie sur le sujet « balnéation et hydrothérapie marine ». Le terme de thalassothérapie a été proposé seulement en 1865 par le docteur La Bonnardière dans sa thèse de médecine.

En 1820 commence à Marseille ce que l'on pourrait appeler l'épisode des bains de mer à Arenc, épisode qui va durer jusqu'en 1856.

Le choix du lieu est particulièrement judicieux. En effet, lorsqu'on parcourt le littoral de Marseille du sud au nord, on trouve successivement :

- les remparts de la ville
- plus loin derrière la cathédrale de la Major, l'anse de l'Ours. Elle est bordée de savonnerie et surplombée par les abattoirs dont les résidus jetés à la mer transforment la calanque en un véritable cloaque.
- plus loin encore vers l'anse de la Joliette, les tonneaux de vidange viennent jeter à la mer le contenu de toutes les tinettes de la ville. C'est là également que les raffineries de sucre font laver leurs sacs et que les poissonnières puisent l'eau pour rafraîchir leurs marchandises.

Ainsi Arenc est sur le littoral la première plage de sable accessible et non polluée. L'endroit est agréable, des rangées de pins et de tamaris bordant les ruisseaux de Plombières et des Ayalades.

Il y a là déjà à l'époque un restaurant à la mode, le Château Vert, fréquenté par le gratin marseillais et de célèbres hôtes de passage comme Alexandre Dumas ou Gérard de Nerval.



Un riche négociant du nom Vailhen qui possède une propriété au lieu dit « les petites crottes » décide d'y installer un établissement thermal : les grands bains de la Méditerranée.

La propriété disposait d'un petit golfe appelé le port Vailhen, bordé par des rochers assez élevés. C'est là que monsieur Vailhen entreprit d'aménager son port en station balnéaire. Il fit construire un mur d'enceinte pour protéger le lieu des vents et du ressac.

Au centre de l'espace six pavillons symétriquement disposés sur deux rangs étaient séparés par un vaste bassin réservé à la pratique de la natation. L'un des pavillons, de repos et de secours servait de vestibule. Les autres étaient équipés d'une baignoire en granite traversée en permanence par l'eau de mer, grâce à deux grilles situées à chaque extrémité. Autour de l'établissement de bains on avait créé des jardins fleuris et des bosquets qui rendaient le lieu particulièrement accueillant.

L'établissement disposait d'un certain nombre de « maître de natation ».

La Société Royale de Médecine de Marseille publie un rapport élogieux de l'établissement : « un respectable habitant de cette ville monsieur Vailhen animé par le seul désir d'être utile à ses compatriotes, a voulu consacrer naguère une partie du fruit de son travail à l'établissement que Marseille réclamait depuis longtemps : celui des bains de mer. Son entreprise était bien digne de fixer l'attention de la Société. Une commission a été nommée pour examiner l'établissement et en tracer ensuite un rapport détaillé... Après avoir fait ressortir tous les avantages de la localité et le parti que monsieur Vailhen a su en tirer, l'intelligence qui a présidé à la construction de l'édifice, l'heureuse disposition des pavillons dans l'intérieur dans lesquelles se trouvent placés les bains, la commission a signalé les bienfaits que doivent en retirer les habitants de Marseille sous le rapport de l'hygiène et du traitement d'un grand nombre de maladies... Les conclusions de ce rapport tendant à ce que l'approbation la plus flatteuse fut donnée à un établissement aussi utile, ont été unanimement adoptées par la Société qui a su apprécier tous les avantages d'une entreprise éminemment philanthropique. »

L'année suivante en 1821 les médecins poursuivent leur démarche publicitaire. On lit dans l'Observateur des sciences médicales « *La belle saison, qui ramène l'usage des bains de mer, a commencé : les étrangers s'apprêtent au voyage de courte durée qui les transporte au sein des quartiers superbes de notre quartier au bord d'une plage bien abritée d'où s'élèvent divers pavillons décorés avec goût offrant toutes sortes de commodités aux malades. L'établissement des bains de mer de monsieur Vailhen à Marseille présente dans un petit espace tout ce qu'il est imaginable d'assembler et tout ce qui peut contribuer à rendre la santé.* »

En 1825, le docteur Giraudy en dépit de son échec précédent, dépose un dossier pour obtenir la concession d'une partie de l'anse d'Arenc et y aménage un grand ensemble destiné à concurrencer l'établissement de Vailhen. L'anse d'Arenc était divisée en deux bassins par une langue de rochers sur

laquelle s'élevait le pavillon principal avec salon pour les baigneurs. C'est tout à la fois un établissement thermal et un parc d'attraction, comme le relève un rapport de la Société Royale de Médecine. Tout y est : les bains de mer dans deux grands bassins, les bains de sable, les bains d'eau minérale, les douches, le hammam, une salle de gymnastique et une école de natation. En matière d'attraction on y trouve :

- Le char de Neptune sorte de maisonnette en bois montée sur quatre roues et dirigée par un cabestan
- Le bain surprise : il s'agit pour le baigneur de prendre place dans une nacelle fixée sur deux perches qui basculent et propulsent dans la mer la cabine et son passager.
- Et même un pavillon flottant qui peut accueillir quatre personnes, lesquelles suivant le rapport des médecins pourront faire la conversation, jouer à des jeux d'esprit ou de hasard.

La concurrence est rude entre les deux établissements dont l'accès est payant. Vailhen va faire savoir par voie de presse que les bains sont gratuits pour les malades nécessiteux afin de s'attirer l'appui du corps médical. Giraudy fait aussitôt de même.

L'anse d'Arenc étant éloignée du centre ville, l'un d'entre eux imagine de mettre en place un système de transport. Il est aussitôt imité par son concurrent. C »'est ainsi qu'à l'été 1836 on voit paraître à quelques jours d'intervalle dans le journal le Sémaphore les deux annonces suivantes :

- Le 14 juin l'annonce de l'ouverture depuis le 11 juin des grands bains de la Méditerranée « les plus parfaits par leur construction et la pureté de leurs eaux, les seules en Europe où l'on puisse se baigner à la vague à toutes les heures du jour, quelque mauvais temps qu'il fasse. Le bureau du départ des voitures est rue Canebière, quatrième magasin avant la place Saint Louis. Il part une voiture pour les baigneurs toutes les heures.
- Le 1^{er} juillet on peut lire : bains de mer Giraudy à Arenc. Changement de bureau de départ des voitures commodos partant toutes les heures du jour sont affectées au service de ce bel établissement situé à quelques minutes de Marseille. Le bureau de départ est maintenant au cours Saint Louis près la rue Pavillon.



Les promoteurs insistent sur le respect des lois de la décence et les rapports médicaux se font l'écho de ce souci. C'est ainsi que l'on peut lire dans l'un des rapports de la Société de Médecine sur les bains Vailhen « les personnes du sexe peuvent fréquenter sans crainte l'établissement. Sous ces pavillons la pudeur doit être sans alarme et la beauté en dépouillant ses voiles n'aura pas à rougir d'un regard indiscret ». De même pour les bains Giraudy « rien n'a été épargné pour rendre ces bains convenables aux locales. La pudeur y est à l'abri des regards indiscrets ». Ces précisions étaient importantes pour attirer la clientèle féminine et surtout rassurer les pères et les maris.

Il faut dire que la population se plaint régulièrement du comportement de certains baigneurs. Un article de l'Indicateur du Commerce datait du mois de juillet 1822 « vainement les ordres de l'autorité ont défendu aux nageurs de se

baigner sur la côte sans caleçon ou un voile quelconque. Tous les soirs, les environs du port sont peuplés de gens qui, au mépris de toute pudeur, se baignent dans un état de nudité absolue. A cause d'eux le beau sexe est obligé de s'interdire un délassement agréable et devenu nécessaire par les chaleurs dont nous sommes accablés ».

L'arrêté municipal prescrivant aux baigneurs le port d'un caleçon valait seulement pour l'agglomération c'est-à-dire jusqu'à la Joliette. Ceci explique que le 30 juin 1846 à six heures du soir, le colonel commandant le 9^e de ligne a amené l'ensemble de la compagnie à la plage d'Arenc pour se baigner dans le plus simple appareil en face des restaurants et des guinguettes du quartier.

Le lendemain la presse s'enflamme et selon le Sémaphore, « les dames n'osaient plus quitter leur cabine devant ce spectacle digne des îles de la société ».

Il y eut même un avocat, Maître Maurande, pour rédiger un mémoire au nom des intérêts lésés et de la morale outragée, proposant de conduire plutôt la garnison à la plage des catalans et la faire baigner à l'aube. On raconte que cet incident serait à l'origine de la création des bains militaires.

Un autre médecin marseillais s'est particulièrement illustré dans la promotion de la thalassothérapie. Il s'agit du docteur Robert, auteur d'un ouvrage publié en 1827. Dans ce manuel le docteur Robert vante évidemment les mérites des deux établissements d'Arenc. Il donne la liste des principales maladies que l'on pensait, à l'époque, pouvoir traiter par les bains de mer.

- Chez les enfants la tuberculose osseuse et articulaire, la tuberculose ganglionnaire ainsi que le rachitisme.
- Chez la femme la plupart des affections gynécologiques et l'hystérie.
- Chez l'homme la mélancolie, l'impuissance et les maladies imaginaires rassemblées sous le terme d'hypochondrie. Alors même que les termes de « stress », de « relaxation » et de « remise en forme » n'ont pas été inventés, le docteur Robert écrit « les hommes qui usent leur vie dans l'excès du travail et du plaisir et arrivent à se sentir accablés ou atteints d'une foule de maladies créées par leur imagination, vont demander aux bains de mer des forces nouvelles pour continuer dans leur genre d'existence.

Il détaille les différentes façons d'utiliser l'eau de mer et distingue :

- **L'immersion** : soit que le baigneur plonge lui-même dans l'eau y compris la tête, soit que le maître baigneur prenne le sujet dans ses bras et le dépose horizontalement dans l'eau.
- **L'affusion** : une fois que le sujet a les pieds dans l'eau, le maître baigneur lui verse plusieurs seaux sur la tête avant de le faire s'accroupir dans l'eau.
- **L'aspersion** qui n'est rien d'autre qu'une douche d'eau de mer.
- **L'ablution**, sorte de lavage à l'eau de mer.
- **La fomentation** : application sur une partie du corps d'eau de mer chaude à l'aide d'une éponge ou d'un linge.
- Les bains de mer « **à la lame** » où l'on s'expose à la vague à l'intérieur d'une cabine fermée par des barreaux. On bénéficie ainsi d'un massage à l'eau de mer sans risque de noyade.

Les bains, sauf exception ne devaient pas excéder quelques minutes, une seule fois par jour chez un sujet à jeun.

Rien n'est oublié pas même la façon de se vêtir à laquelle il consacre un chapitre.

- Les hommes portent un costume qui s'arrête aux mollets avec les manches longues et qui couvre entièrement le buste.
- Les femmes portent une robe attachée à la taille qui s'arrête aux genoux, sur une culotte bouffante de la même étoffe (laine ou coton) et un bonnet sur la tête. Il faut éviter les serre-têtes en taffetas gommé qui provoquent des céphalées intenses. S'y ajoutent souvent des bas et des chaussures. Le costume de bain une pièce n'apparaîtra qu'à la fin du XIX^e siècle.

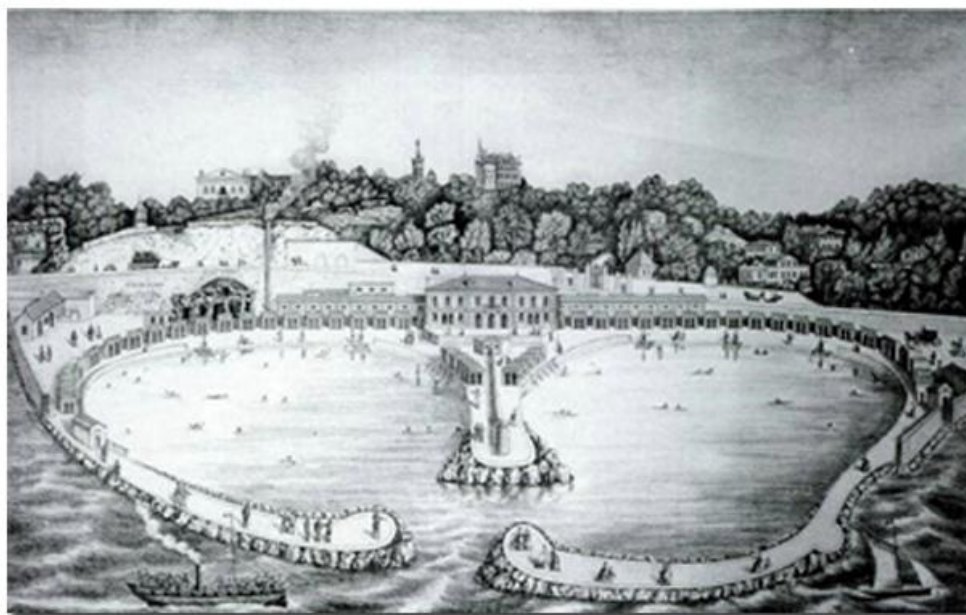
L'épisode des établissements de bain de mer à Arenc se termine en 1856 avec les travaux de l'aménagement du port et la construction des bassins du Lazaret et d'Arenc.

D'autres établissements prendront le relais. Le plus célèbre de l'époque est celui du Roucas Blanc.

Deux faits sont à l'origine du succès de cette entreprise, d'une part l'existence d'une source connue de longue date et d'autre part la construction de la promenade de la Corniche, terminée en 1863 qui a contribué à rendre la station plus proche du centre ville.



Là encore le corps médical a largement participé à la publicité de l'établissement. En 1874 l'opuscule qui lui est consacré fait mention de quatre rapports médicaux dont l'un à l'Académie nationale de médecine. L'établissement comporte deux bassins permettant les bains de mer, des salles d'hydrothérapie auxquels s'ajoutera plus tard un restaurant. Il s'est attaché les services d'un médecin.



A l'occasion de son inauguration le 18 mai 1875 voici ce qu'écrit la revue Marseille Médical : « nous ne doutons pas de la prospérité future de ce magnifique établissement qui, par la perfection achevée de ses installations et par l'intelligente organisation de ses divers services, répond à un besoin réel et est obstiné

à satisfaire aux exigences les plus variées de l'hygiène et de la thérapeutique balnéaire, en hiver comme en été, dans toutes les saisons et par tous les temps ».

La même année sort une brochure de Serenus Partl qui vante non seulement les mérites de la source mais ceux de Marseille touristique. « Pendant que les frimas environnent les roches alpines, suisses, tyroliennes et obligent les touristes de se prémunir contre les rigueurs de la température, Marseille, dont le climat est favorisé, promène le luxe de ses équipages et de ses toilettes d'été, dans les splendides avenues du Prado, du Château Borely et le long de ses riantes grèves ».

Les publications publicitaires sur l'établissement sont envoyées en France et à l'étranger. Un service de transport en voiture à chevaux ou en bateau est assuré entre le quai du Vieux Port et le Roucas Blanc. La société commercialise également son eau purgative, diurétique, vermifuge et dépurative en bouteille de cristal que l'on peut se procurer dans toute la France mais aussi en Suisse, en Italie et jusqu'en Egypte.



Le corps médical marseillais, même s'il a largement contribué à la publicité de ces établissements privés, a toujours regretté qu'ils soient réservés aux personnes fortunées. En 1853 la Société Impériale de Médecine déplore qu'un établissement convenable fondé par le gouvernement ne puisse recevoir « l'artisan et sa famille après une journée laborieuse ». Elle rappelle les bienfaits préventifs des bains de mer froids « qui devraient être à la portée de toutes les bourses ».

Le projet n'aboutira pas.

Au siècle suivant d'autres établissements de bains vont apparaître en particulier au bord de la Corniche et les bains vont progressivement se démocratiser pour devenir une activité de loisir populaire.